

## Charte des groupes d'intervision de la FFPP Ile de France

L'intervision est un outil - parmi d'autres - reposant sur l'analyse d'expériences professionnelles.  
Elle gagne à être complétée par d'autres méthodes de formation ou de perfectionnement.

### 1- Présentation et définition de l'intervision

Dispositif de rencontre et d'échanges entre pairs, l'intervision a pour objectif un partage et une réflexion collective respectueuse des pratiques et des expériences professionnelles.

Cette élaboration mutuelle se déroule dans un cadre où chacun s'engage à la confidentialité et s'organise sur un mode non hiérarchique, ce qui la distingue entre autres de l'évaluation et de l'auto-évaluation. L'intervision est également à différencier de la supervision, qui s'articule obligatoirement autour d'un animateur mis en place d'expert.

Outre la lutte contre l'isolement des professionnels, l'intervision offre un espace d'élaboration mutuelle et permet aux participants de croiser des visions différentes en lien avec leurs fonctions, lieux d'exercices et orientations théoriques.

Les groupes d'intervision de la FFPP IDF se réfèrent au *Code de Déontologie des Psychologues* (mars 1996, révisé en février 2012).

### 2- Organisation et déroulement des groupes d'intervision FFPP IDF

Ils ne se réclament d'aucune orientation théorique spécifique.

Ils s'adressent à tous les psychologues, quelles que soient leurs spécialisations, leurs orientations théoriques et pratiques.

Le contenu et la forme des séances sont libres, laissés à l'appréciation des participants.

Ils reposent sur une **confidentialité absolue** de la part des participants, tant sur leurs observations que sur leurs échanges postérieurs.

Ils sont fondés sur la **réciprocité** et la symétrie dans les échanges, chacun étant écouté et à l'écoute des participants.

L'intervision et le fonctionnement du groupe pourront, si nécessaire, être interrogés par les participants afin de maintenir la dynamique, le respect et la progression du groupe.

### **3- Aspects organisationnels**

Tout participant à un groupe d'intervision doit **être à jour de son adhésion à la FFPP** et avoir réglé sa cotisation annuelle au minimum lors de la première participation.

Un groupe d'intervision fonctionne sur **l'année scolaire, de septembre à juin compris**,

Un membre du Bureau régional de la FFPP IDF y sera présent à l'arrivée des participants et à leur départ. Il veillera à la continuité et au bon déroulement de ce groupe.

Un groupe d'intervision est constitué de **4 à 12 participants**.

Le groupe d'intervision se réunit **une fois par mois** durant environ 2 heures.

Chaque groupe possède **un participant référent** qui fera le lien avec le Bureau. Le participant référent est choisi par le groupe. Il est l'interlocuteur privilégié avec le Bureau, en communication *ascendante* comme *descendante*.

Les locaux de CITheA, situés 10 rue Basfroi à Paris 11<sup>ème</sup> sont mis à disposition des participants au groupe d'intervision.

Les différentes dates sont proposées à l'année par le Bureau et soumises par le référent aux membres du groupe d'intervision.

Les groupes d'intervision sont **semi-ouverts** : le Bureau traite régulièrement de nouvelles demandes de participation aux groupes d'intervision et peut être sollicité pour des changements internes de groupe. Le Bureau accompagne l'intégration des membres dans un groupe. Ainsi, un nouveau participant peut arriver en cours d'année si le groupe y est favorable et comprend moins de 12 personnes.

Le Bureau FFPP IDF, le 25 juillet 2013